



DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-079

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi vingt-cinq septembre deux-mille-vingt-trois à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation de Jean-Claude WEISS, 1^{er} Vice-Président, et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Françoise UNDERWOOD et Martine VIALA et Messieurs Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Jean-François MAYER, François ROGER, Martial OBIN et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Madame Anne-Emilie RAVACHE (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Monsieur Jean CHOMANT)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Monsieur François ROGER)
- Monsieur Pierre PELTIER (pouvoir à Madame Martine VIALA)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Madame Blandine LEFEBVRE
- Monsieur Jean-Marc VASSE

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT – SIGNATURE DES CONVENTIONS, CONTRATS OU MARCHES – COMPTE-RENDU

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,



- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 abrogée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- Vu le règlement interne de la Commande Publique du Centre de Gestion adopté par délibération du Conseil d'Administration n°2022-076 du 27 juin 2022,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 juin 2023 relative aux domaines dans lesquels le Conseil d'Administration a donné délégation au Président.

Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion, prévoit en son article 28, la possibilité pour le Président, de recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3^{ème} alinéa de l'article 27.

L'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, prévoit également que le Président rende compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre, lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Ainsi, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 27 janvier 2023 pour les marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne relèvent pas de la commission d'appel d'offres, Monsieur Jean-Claude WEISS, Président du Centre de Gestion jusqu'au 20 juin 2023, a procédé **du 06 juin 2023 au 20 juin 2023**, à la signature des contrats, conventions, ou marchés à procédure adaptée suivants :

- **Contrat n°2023-DEC-8** : Signature d'un contrat de 12 mois avec la société « **Qualigraf** », – 32 rue de Brancion – 75015 PARIS, destiné à la dématérialisation des instances décisionnelles et paritaires du Centre de Gestion. Ce contrat comprend l'abonnement annuel pour les 24 licences utilisateurs des élus et 122 licences pour les membres supplémentaires, la journée de formation interne pour la configuration et les prestations de mise en œuvre du produit ainsi que la formation pour les gestionnaires des instances. Le coût total de cette prestation s'élève à 6 685 € HT, soit 8022 € TTC.

Par ailleurs, Monsieur Christophe BOUILLON, Président du Centre de Gestion, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 20 juin 2023 pour les marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne relèvent pas de la commission d'appel d'offres, a procédé **du 20 juin 2023 au 08 septembre 2023**, à la signature des contrats, conventions, ou marchés à procédure adaptée suivants :



- **Contrat n°2023-DEC-9** : Signature d'un contrat avec la société « **AXIANS** » – Technopole du Madrillet – 595 avenue Isaac NEWTON, BP 30017 – 76801 Saint Etienne du Rouvray Cedex, pour l'installation d'un contrôle d'accès au réseau dans le cadre du projet de cybersécurité. Le coût total de cette prestation s'élève à 7 850€ HT, soit 9 420 € TTC (maintenance annuelle 900 € HT et 1 080 € TTC).
- **Contrat n°2023-DEC-10** : Signature d'un contrat avec la société « **AMO Assurances** » - 1 rue du Château – 35390 GRAND-FOUGEREAY, pour une mission AMO devant permettre au Centre de Gestion de procéder à une consultation en vue de renouveler ses contrats d'assurance et d'adapter ceux-ci à l'ensemble de ses besoins (locaux, informatique, flotte de véhicule, missions du CDG). Le coût total de cette prestation s'élève à 3 600 € HT, soit 4 320 € TTC.
- **Contrat n°2023-DEC-11 (décision modificative du contrat n°2023-DEC-08)** : La décision est modifiée pour indiquer le détail des coûts de la prestation. Le coût total de cette prestation s'élève à 4 280 € HT, soit 5 136 € TTC et le coût d'installation s'élève à 3 015 € HT, soit 3 618 € TTC.
- **Contrat n°2023-DEC-12** : La signature de 67 fiches de missions temporaires, entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2023, pour la mise à disposition d'agents remplaçants au bénéfice des collectivités et établissements suivants : Ancretteville sur Mer, Auzouville l'Esneval, Belbeuf, Bihorel, Bosc Bordel, CCAS d'Yvetot, CDG 76, CNFPT – Délégation de Normandie, Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Houpeville, Isneauville, Le Tilleul, Morgny la Pommeraye, Notre Dame du Bec, Oissel, Paluel, Quevillon, Rouen Normandie Sites et Monuments, Saint Arnoult, Saint Laurent de Brevedent, Saint Léger du Bourg Denis, SIAEPA des Sources Cailly Varenne et Béthune, Sierville, SIVOS de Boudeville-Lindebeuf-Torp Mesnil-Vibeuf, SIVOS de Bracquetuit-Etampuis-Gringneuseville, SIVOS Gueures-Thil-Manneville, SIVOSSSE de la Région de Doudeville, Yville sur Seine.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration prend acte des contrats signés par Messieurs Jean-Claude WEISS et Christophe BOUILLON, du 06 juin au 08 septembre 2023, dans le cadre de la délégation qu'ils ont reçue par délibération des 27 janvier et 20 juin 2023.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

